

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 29 JUNI 2023

Séance en Visioconférence Zoom et en présentiel

sous réserve d'approbation par le prochain Comité Directeur

### COMITÉ DIRECTEUR

ECHEVERRIA Lilou	Présent	MELLIER Dany	Présente
BARBE Pierre	Présent	MICHELENA Jean-Pierre	Présent
BREFEL Sylvain	Absent	MONCADA Sébastien	Absent
CASTERES Thierry	Présent	NECOL Dan	Absent
CAZENAVE Bernard	Présent	PEYRAUBE Joël	Absent
COSQUERIC Laëtitia	Absente	POTEL Corinne	Présente
DESTAILLAC Jacques	Présent	POUZET Florence	Absente
ESCUDERO Loréa	Absente	ROLLET Alain	Excusé
ETCHEMENDY Emmanuel	Absent	ROSSI Gérard	Présent
GARAICOECHEA Pierre	Présent	SAINT-LAURENT Stéphane	Excusé
GRACIET Séverine	Absente	SALLETTE Gilles	Présent
HARDOY René	Présent	SILVESTRE DE FERRON Guillaume	Présent
JELEZNOFF Christophe	Absent	TURON LABORDE Jacques	Excusé
LAFARGUE Mairder	Absente	BARRAGUE Valérie	Présente
LAGOURGUE Christian	Présent	BERGEROT Arnaud	Absent
LASSARTESSE Jeanne	Présente	DUPRAT Jean-François	Excusé
LASSUS Ghislaine	Présente	LAUILHE Béatrice	Présente
LATAILLADE Patrice	Absent	MIGUELTORENA Eric	Présent
LATXAGUE Christian	Absent	MIRANDA Nathalie	Excusée
LOM Pablo	Excusé		

Présents : 19

Excusés : 14

Absents : 6

### MEMBRE Invité

BEDERE Pascal, DTN	Présent
--------------------	---------

### MEMBRES SUPPLEANTS Invités

DELBOS Marie-Claude	Présente	MENDY Jean-Michel	Excusé
---------------------	----------	-------------------	--------

### PRESIDENTS DE LIGUES/COMITES Invités

GARAICOECHEA Pierre	Présent	CHAUDAT Thierry	Absent
MAUMET Philippe	Absent	CHAMBORD Jean Paul	Présent
SOURP Charles	Présent	LALEU Ludovic	Absent
PAILLOLE Christian	Excusé	LALEU Lionel	Absent
GARAYAR Jean-Michel	Présent	VISENTIN Jean-Christophe	Absent
LOLIBE Gilles	Absent	BERTHELOT Jean-Claude	Absent
LABAU Rémi	Présent	LASTRA Jean-Paul	Présent
CLAR Françoise	Présente	COMORGE Alain	Absent
JOUGUET Jean-Claude	Absent	LEONELLI Jean-Marie	Absent
FAGET Lionnel	Absent	MANGAMAN-MOUNY Willy	Absent
CABROL Arnaud	Absent	CHOÏ Dimitry	Absent

En préambule, le Comité Directeur observe une minute de silence en hommage à Pierre Daguerre, Claude Harguindéguy et Jacques Etchenique récemment disparus. Chacun à son niveau aura servi l'intérêt de la pelote.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 25.02.2023**

Le procès-verbal du Comité Directeur du 25.02.2023 est adopté à l'unanimité.

## **2. POINT SUR LES FINANCES**

Thierry Casteres, trésorier, indique qu'un bilan davantage affiné sera présenté en septembre-octobre.

Point important et positif à souligner à l'heure actuelle, l'argent des licences est rentré en grande majorité et très peu de paiements sont en attente.

Le montant de la somme allouée par l'ANS est le même que celui de l'exercice précédent et les dossiers d'attribution sont en cours.

## **3. GRANDE SEMAINE DE PELOTE BASQUE DU 13 AU 20 AOUT 2023 : VALIDATION CALENDRIER**

Comme déjà annoncé, elle se déroulera du 13 au 20 août.

Jacques Destailac, responsable Commission spécialités traditionnelles, présente le calendrier détaillé et définitif de cette nouvelle édition.

Les villes de Saint-Palais (ouverture, 100<sup>e</sup> anniversaire du fronton), Bayonne, Bidart, Saint-Etienne de Baïgorry, Saint Just Ibarre, Guéthary, Biarritz, Sorde l'Abbaye, Saint Jean de Luz, Bardos, Hossegor, Angresse et Anglet (nouveau fronton de Sutar) accueilleront les 36 finales.

Ce calendrier est validé à l'unanimité.

## **4. COMPETITIONS INTERNATIONALES 2023**

Pascal Bédère (DTN) présente le calendrier complet des compétitions prévues.

L'année 2023 s'annonce très chargée à savoir :

- Du 30 juin au 2 juillet à Iscar (Espagne), Coupe d'Europe des clubs en fronton mur à gauche 36m. Cesta punta M22 (hommes individuel, dames par équipes), Paleta pelote de cuir, Pala corta, Main nue individuel et par équipes.

- Du 7 au 9 juillet à Barcelone, Tournoi des Nations : Cesta punta hommes, Main nue seniors par équipes, Frontenis hommes M19, Pala corta seniors.

- Du 16 au 23 juillet à Tenerife, Stage Frontenis M22 (Ligue Nouvelle-Aquitaine de Pelote Basque).

- Du 26 juillet au 6 août en Argentine, Tournoi de Frontenis M22.

- Du 15 au 17 septembre à Getafe (Espagne), Coupe d'Europe des Clubs Fronton mur à gauche 30m, Seniors. Frontenis H et F, Paleta pelote de gomme creuse H et F.

- Du 22 au 24 septembre à Oloron Sainte-Marie, Championnat d'Europe des Nations en trinquet Seniors.

Pour ce championnat d'Europe d'Oloron, la DTN propose le nom de Laurent ANCHEN au poste d'entraîneur national de Paleta pelote de cuir trinquet.

- Du 29 septembre au 1er octobre à Castanet-Tolosan, Championnat d'Europe des Nations de Frontball (M22 H et F, Seniors H et F).

- Du 13 au 15 octobre en Espagne (lieu à définir), Championnat d'Europe des Nations M22 en fronton mur à gauche 30m.

- Du 19 au 26 novembre, Championnats du Monde M22 (frontons mur à gauche 30m et 54m) à Mexico.

P. Bédère insiste sur l'importance d'organiser et de participer à des compétitions internationales notamment en vue de la préservation de la reconnaissance du statut de haut niveau appelée à être certainement remise en question très prochainement par le Ministère.

## 5. CERTIFICATS MEDICAUX - DOCTEUR LOM

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical.

Les articles L.231-2 et L.231-2-1 du code du sport laissent dorénavant la responsabilité aux fédérations sportives de déterminer, pour les personnes majeures, l'obligation ou non de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée pour la délivrance ou le renouvellement d'une licence et à l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée.

A ce titre, le ministère des sports nous demande de lui transmettre :

- l'avis rendu en la matière par notre commission médicale fédérale
- la décision finale entérinée par le Comité Directeur de notre fédération, tant sur la prise de licence que sur l'inscription à une compétition.

Le docteur Pablo Lom, au nom de la commission médicale de la FFPB, affirme reconduire et n'apporter aucune modification aux articles 8 et 9 du chapitre III du règlement médical fédéral. Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive reste obligatoire pour la délivrance ou le renouvellement d'une licence FFPB ainsi que pour l'inscription à une compétition sportive organisée par la FFPB.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

## 6. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX, FINANCIER, SPORTIF, DIVERS. Voir pièce jointe.

Toutes les propositions de modifications ont été jointes à la convocation au présent Comité Directeur. Elles ont donc pu être examinées par tous les membres avant la réflexion du jour.

Parmi les points débattus, les modifications suivantes sont validées soit à l'unanimité, soit à la majorité. On notera quelques abstentions sur certains thèmes.

En résumé, on retiendra :

Pas de modification de l'Art 221.11 (Création-validité d'une licence) qui reste identique à la version actuelle.

### **Art 225.201.0 Entente préalable entre associations sportives**

**Dans tous les cas, la société nommée en premier sera chargée de notifier le lieu, la date et l'heure de la rencontre sur le logiciel compétitions au plus tard le mercredi soir avant le jour du week-end indiqué sur le calendrier ou, dans le cas d'une rencontre avancée, 3 jours avant la date réelle de la rencontre.**

### **Art 225.201.2 Enregistrement Résultats (article nouveau)**

**La société nommée en premier est chargée de saisir le résultat de la rencontre dans le logiciel compétitions avant le lundi 13 heures qui suit la date de programmation sur le site compétitions. Tout absence de résultat sera sanctionné par une pénalité financière pour l'association en charge de cette saisie (article 38 du règlement financier).**

### **Art 225.205.3 Conditions de participation des joueurs engagés dans un championnat**

- Dans une même compétition :
  - Tout joueur engagé dans une équipe et ayant disputé au moins une partie avec celle-ci, ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe du même niveau ou de la même catégorie pour ladite compétition **durant la phase de poule.**
  - **A l'issue de la phase de poule, tout joueur non qualifié pour les phases finales sera autorisé à être remplaçant dans une autre équipe de son club évoluant dans cette même compétition. Ce joueur sera rattaché à cette équipe jusqu'à la fin de la compétition. Si à son tour, cette équipe est éliminée, ce joueur remplaçant ne pourra plus participer à cette même compétition sauf cas particulier des finales (article 225.205.41).**

Peyo Garaicoechea n'est pas d'accord avec la modification telle qu'elle est présentée. Par mail daté du 20 juin, il avait adressé à la Commission Administrative une proposition qui n'a pas été retenue.

### **224.61 Circonstances exceptionnelles**

On ajoute le mot « naissance » à la liste déjà établie.

**Art 38 du règlement financier concernant les forfaits**, un problème de plus en plus récurrent.

La FFPB va appliquer le règlement de manière stricte. Tous les forfaits sont actuellement répertoriés et les sanctions sont prévues pour le mois de septembre.

Pénalités pécuniaires suivant les divers cas de forfaits :

- Forfait pour cas de force majeure (art. 224.01) **ou circonstances exceptionnelles justifiées (art. 224.00)** : pas de pénalité.

- Forfait pour circonstance exceptionnelle **non justifiée** (art. 224.00) : 75 euros.

- Autres cas de forfaits (art. 224.02 et 224.1) : 150 euros.

En cas de récidive, (dans un délai de deux ans), cette pénalité pourra être multipliée par trois.

**Art 412.0 concernant la tenue vestimentaire des joueurs.** Le débat est assez animé, chacun ayant son idée à ce sujet. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de clarifier une fois pour toutes ce règlement.

Ressort de cette réflexion collective le règlement suivant :

- **Dans toutes les spécialités de pelote de cuir, les pelotaris masculins et féminins porteront un pantalon long blanc.**
- **En trinquet dans les spécialités pelote gomme pleine et pelote gomme creuse les pelotaris masculins porteront un pantalon long blanc, les pelotaris féminins porteront une jupette (jupette short) blanche.**
- **En fronton Mur à gauche 30m dans les spécialités pelote gomme creuse et frontenis, les pelotaris masculins porteront un bermuda blanc (au-dessus du genou) et les pelotaris féminins porteront une jupette (jupette short) blanche.**

Ces décisions, sous couvert de la commission de la spécialité et de la sportive générale, devront impérativement figurer dans les directives de la compétition diffusées avant la 1ère partie de poule et être visualisable sur le site des compétitions.

- **Dans une même équipe les tenues complètes (haut, bas et casque si prévu) doivent être identiques pour tous les joueurs.**

#### **432 JEUX DE FRONTON MUR A GAUCHE**

Quand un fronton mur à gauche de 36m est mis en configuration de jeu 30m à l'aide d'une paroi amovible il existe, entre cette paroi et le filet de protection limitant l'aire de jeu, une partie libre et non matérialisée (pas de filet de protection, pas de ligne au sol).

Lorsqu'une pelote dépassant cette limite non dématérialisée et après avoir fait un rebond sur la cancha, est ramenée à bon par un joueur concerné par cette frappe, la pelote est valable et le jeu continue.

#### **8 Règlements divers**

**Pala Fronton Place Libre.** Limite de jeu Juniors/Séniors : **50m** (Limite identique à Joko-Garbi)

### **7. VALIDATION NOUVELLE AFFILIATION D'ASSOCIATION**

Une nouvelle association « Les Amis du Trinquet des Charmilles » est enregistrée sous le numéro 01-400-087. Elle fera partie du Comité Départemental des Landes et de la Ligue régionale de Nouvelle-Aquitaine.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité.

### **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Eric Dibar, suivant immédiat sur la liste « Lilou Echeverria » accepte d'intégrer le Comité Directeur en remplacement de Pierre Daguerre, malheureusement décédé récemment.

- Dans les jours et semaines à venir, la FFPB fêtera les 100<sup>e</sup> anniversaires des frontons place libre de Saint-Palais et de Salies-de-Béarn (Mosqueros), les inaugurations du fronton place libre d'Anglet Sutar et du mur à gauche d'Ahaxe, ainsi que les 100 printemps de Mr Robert Bonnafous, grand serviteur de la pelote en Occitanie et ancien membre du Comité Directeur.

- Lilou Echeverria fait part de la démission de Mme Brigitte Henriques, présidente du CNOSF, avec qui la FFPB entretenait d'excellentes relations. Avec d'autres, elle a été d'une aide très précieuse dans notre lutte pour conserver la reconnaissance du statut de haut niveau.

Il revient également sur la situation compliquée que traverse la FIPV depuis la proposition du président Xavier Cazaubon d'intégrer la sélection d'Euskadi aux compétitions internationales, ce qui provoque une levée de bouclier de la part de la fédération espagnole. Il s'agira dans un premier temps de changer les statuts de la FIPV lors d'un vote qui se déroulera le 29 juillet en présentiel à Mexico, vote auquel Lilou sera obligé de participer.

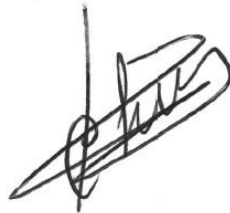
- Peyo Garaicoechea rappelle que la session PSF est terminée et que tous les fonds prévus à cet effet ont été versés.

- Christian Lagourgue pense qu'à l'avenir il serait judicieux d'invertir les périodes de championnat paleta pelote de gomme creuse-gomme pleine. Mais les calendriers sont déjà établis pour la prochaine saison. A réfléchir pour l'exercice suivant.

- Lilou Echeverria rappelle à Christian Lagourgue que contrairement à ce qui a été colporté une fois encore, une enveloppe financière conséquente vient d'être attribuée aux juges-arbitres. En tant que responsable de sa commission, c'est à lui de gérer cette somme pour équiper au mieux les arbitres qui sont vraiment actifs et surtout pas les « diplômés » que l'on ne voit jamais.



Le Secrétaire Général Adjoint  
René HARDOY



Le Président,  
Lilou ECHEVERRIA

PJ : 1